

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OTTONVILLE – RICRANGE

Réuni en session ordinaire

Le lundi 6 novembre 2023 A 20H00

Etaient présents :

Mesdames : LENHARD Mireille, TUTIN Fabienne, KURLIKOWSKY Christelle

Messieurs : BECKERICH Jacky, SIMON Gérard, SCHNEIDER Lionel, HESTROFFER Jérémy, MULLER Martin

Était absente excusée : ZANNIER Carine (pouvoir donné à TUTIN Fabienne)

Secrétaire de séance : Laetitia JEDAR

Monsieur le maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

ORDRE DU JOUR :

- **Point n°1** : Mise en adjudication du lot 2 de chasse et montant de la mise à prix
- **Point n°2** : Délibération pour la détermination du nombre de postes d'adjoints
- **Point n°3** : Délibération procédant à l'élection d'un nouvel adjoint suite à démission
- **Point n°4** : Remplacement de l'adjoint démissionnaire dans les différentes commissions
- **Point n°5** : Convention SPA
- **Point n°6** : Validation de l'Etat d'Assiette proposé par l'ONF pour l'année 2025
- **Questions diverses**

Point 1 : Mise en adjudication du lot 2 de chasse et montant de la mise à prix

Lors de sa séance du 16 octobre 2023 le conseil municipal a accepté de renouveler le bail de chasse du lot 2 par une convention de gré à gré.

Le locataire actuel n'ayant pas souhaité donner suite,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de :

- de mettre le lot 2 d'une superficie chassable nette de **547 ha 95 a 82 ca**, dont 19 ha 53 a 10 ca de haie/taillis/friche, en location par adjudication. L'adjudication publique de la chasse communale aura lieu **le jeudi 4 janvier 2024 à 14 heures** dans la salle de la mairie.
- fixe la mise à prix à trois mille cinq cents Euros (**3500 €**)
- Le cahier des charges de l'adjudication peut être consulté à la mairie, les lundis et vendredis de 16h00 à 18h00.

- Les personnes physiques ou morales qui souhaitent faire acte de candidature pour participer à l'adjudication publique de la chasse communale doivent adresser le dossier de candidature décrit à l'article 6 du cahier des charges des chasses communales **pour la date du 11 décembre 2023 à 18 heures au plus tard**. Seuls sont admis à participer aux enchères les candidats qui, ayant satisfaits aux conditions des articles 6, 7 et 8 du cahier des charges communales, ont été agréés par le conseil municipal après avis de la commission consultative communale de chasse.
- Donne délégation de signature à monsieur le maire pour la procédure retenue.

Pour : 9 (dont 1 pouvoir), Contre : 0, S'abstient : 0

Point adopté à l'unanimité des membres présents

Point 2 : Délibération pour la détermination du nombre de postes d'adjoints

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Suite à la démission de Monsieur Gérard DEMMER du poste de 2ème adjoint, il vous est proposé de conserver à 3 le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 8 voix pour (dont 1 pouvoir), et 1 voix contre, de conserver à 3 postes le nombre d'adjoints au maire.

Pour : 8 (dont 1 pouvoir), Contre : 1, S'abstient : 0

Point adopté à l'unanimité des membres présents

Point 3 : Délibération procédant à l'élection d'un nouvel adjoint suite à démission

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2 du 6 novembre portant conservation de 3 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n° 4 du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n° 160 du 28/05/2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 11/10/2023,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 2^{ème} adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

Article 1er : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Article 2 : Procède à la désignation du 2ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : BECKERICH Jacky

Nombre de votants : 8

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 8

Nombre de bulletins blancs et nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 6

Majorité absolue : 4

Ont obtenu :

Jacky BECKERICH : 6

Article 3 : M. Jacky BECKERICH est désigné en qualité de 2ème adjoint au maire.

Point 4 : Remplacement de l'Adjoint démissionnaire dans les différentes commissions

Vu la délibération n° 7 du 25/05/2020 portant nomination des membres des commissions communales et intercommunales,

Considérant la démission de Monsieur Gérard DEMMER acceptée par Monsieur le préfet par courrier reçu le 11/10/2023,

Considérant la démission de Monsieur Jacques MELLINGER du 11/01/2021,

Le Conseil Municipal rapporte sa délibération du 25/05/2020 et la modifie comme suit :

Commission d'appel d'offres et de marchés publics :

Titulaires : Mesdames Tutin Fabienne et Zannier Carine,

Suppléants : Madame Kurlikowsky Christelle et Monsieur Beckerich Jacky

Commission de la voirie, l'environnement, énergies durables :

Messieurs Hestroffer Jérémy, Beckerich Jacky et Muller Martin

Commission des affaires scolaires :

Mesdames Kurlikowsky Christelle et Zannier Carine, Monsieur Hestroffer Jérémy

Commission des documents d'urbanisme :

Madame Tutin Fabienne, Messieurs Beckerich Jacky et Martin Muller

Commission de la chasse :

Messieurs Beckerich Jacky, Hestroffer Jérémy et Schneider Lionel et Madame TUTIN Fabienne

Commission de la forêt :

Mesdames Lenhard Mireille, Tutin Fabienne et Monsieur Muller Martin

Syndicat des Eaux :

Titulaires : Messieurs Hestroffer Jérémy et Schneider Lionel

Suppléant : Monsieur Martin Muller

Comité National d'Action sociale :

Délégué des élus : Zannier Carine

Délégué du personnel : Laetitia JEDAR

Délégué de la Défense Nationale : Monsieur Jérémy Hestroffer

Délégué de la Prévention Routière : Monsieur Jérémy Hestroffer

Commission des Impôts fonciers :

Titulaires : Golabek Ernest, Haas Gilbert, Jager Hervé, Mauduit Philippe, Schneider Lionel et Wilzer Alain,

Suppléants : Grün Annick, Mazellier Jean-Louis, Muller Martin, Beckerich Jacky, Hestroffer Jérémy et Staab Eric

Commissions intercommunales :

Commission Intercommunale des Impôts Directs : Madame Tutin Fabienne

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : Monsieur Simon Gérard

Cadre Plan Local d'Urbanisme Intercommunale : Madame Tutin Fabienne

Pour : 9 (dont 1 pouvoir), Contre : 0, S'abstient : 0

Point adopté à l'unanimité des membres présents

Point 5 : Convention SPA

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat de prestations de service de fourrière animale sans ramassage ni capture, proposé par la SPA au tarif de 1,37€ TTC/habitant pour 2024, 1,43€ TTC/habitant pour 2025 et 1,50€ TTC/habitant pour 2026.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité et AUTORISE le Maire à signer la convention.

Pour : 9 (dont un pouvoir), Contre : 0, S'abstient : 0

Point adopté à l'unanimité des membres présents

Point 6 : Validation de l'état d'assiette proposé par l'ONF pour l'année 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'Etat d'Assiette pour 2025 proposé par l'ONF en application du Régime Forestier, de l'aménagement de la forêt communale en vigueur et dans le respect de la charte de la forêt communale.

Le Conseil Municipal APPROUVE l'Etat d'Assiette pour 2025 proposé par l'ONF.

Pour : 9 (dont un pouvoir), Contre : 0, S'abstient : 0

Point adopté à l'unanimité des membres présents

Questions diverses :

L'Assistance technique de l'ONF pour les travaux d'exploitation et de débardage est d'un montant de 2 454,70€ HT.

La société CIRCET cherche un endroit moins impactant visuellement pour l'implantation du pylône téléphonique de SFR.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h.

Ordre du jour délibéré ce jour par l'ensemble des personnes présentes :

- **Point n°1** : Mise en adjudication du lot 2 de chasse et montant de la mise à prix
- **Point n°2** : Délibération pour la détermination du nombre de postes d'adjoints
- **Point n°3** : Délibération procédant à l'élection d'un nouvel adjoint suite à démission
- **Point n°4** : Remplacement de l'adjoint démissionnaire dans les différentes commissions
- **Point n°5** : Convention SPA
- **Point n°6** : Validation de l'Etat d'Assiette proposé par l'ONF pour l'année 2025
- **Questions diverses**

BECKERICH Jacky	ZANNIER Carine <i>(Absente : pouvoir donné à Fabienne TUTIN)</i>	HESTROFFER Jérémy
KURLIKOWSKI Christelle	LENHARD Mireille	MULLER Martin
SCHNEIDER Lionel	SIMON Gérard	TUTIN Fabienne

